



EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Délibération n° CC-2025-006

L'an deux mille vingt-cinq

Le vingt-huit janvier à dix-neuf heures

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Valéry Giscard d'Estaing à Mornant, sous la présidence de Monsieur Renaud PFEFFER.

Date de convocation : 22 janvier 2025

Nombre de membres :

En exercice	37
Présents	26
Votes	29

PRESENTS :

Renaud PFEFFER, Yves GOUGNE, Marc COSTE, Fabien BREUZIN, Isabelle BROUILLET, Jean-Pierre CID, Arnaud SAVOIE, Olivier BIAGGI, Pascal OUTREBON, Loïc BIOT, Charles JULLIAN, Magali BACLE, Caroline DOMPNIER DU CASTEL, François PINGON, Stéphanie NICOLAY, Anne RIBERON, Bruno FERRET, Denis LANCHON, Anik BLANC, Pascale DANIEL, Véronique MERLE, Marilyne SEON, Thierry BADEL, Christèle CROZIER, Hélène DESTANAU, Cyprien POUZARGUE

ABSENTS / EXCUSES :

Luc CHAVASSIEUX, Françoise TRIBOLLET, Jean-Luc BONNAFOUS, Raphaëlle GUERIAUD, Gérard MAGNET, Anne-Sophie DEVAUX, Bernard CHATAIN, Séverine SICHE-CHOL

PROCURATIONS :

Christian FROMONT donne procuration à Marc COSTE
Pascale CHAPOT donne procuration à Pascale DANIEL
Patrick BERRET donne procuration à Véronique MERLE

SECRETAIRE DE SEANCE : Thierry BADEL

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Acquisition de la
parcelle AE 392 sise
rue Thimonnier
à Mornant
(régularisation
foncière) et intégration
dans le domaine public
communautaire

Rapporteur : Monsieur Loïc BIOT, Vice-Président délégué au Développement économique

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment son article L. 1111-1,

Vu le Code Civil et notamment son article 1591,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n° 69-2024-09-24-00001 du 24 septembre 2024,

Vu le courrier adressé par Monsieur SEON Laurent à la Copamo en date du 7 octobre 2024, approuvant le principe d'une cession à l'euro symbolique d'une emprise de 8 m² à détacher de la parcelle AE 165, recueillant des équipements publics en bordure de la rue Thimonnier, sise dans la zone d'activités économiques des Platières à Mornant,

Vu le document d'arpentage n° 2083 vérifié et numéroté le 8 novembre 2024, créant la parcelle correspondante, cadastrée AE 392, d'une superficie de 8 m²,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Instruction « Finances, Moyens Généraux, Développement Economique et Equipements » du 7 janvier 2025,

Il a été porté à la connaissance de la Copamo que des équipements publics (un poteau incendie et des boites aux lettres) étaient implantés en limite du domaine public, sur la parcelle AE 392 (issue de la division de la parcelle AE 165), appartenant à Monsieur SEON Laurent, sise 165 rue Barthélémy Thimonnier, dans la Zone d'activités économiques des Platières, à Mornant.

Cette emprise de 8 m² est physiquement exclue de l'enceinte du terrain clôturé adjacent sur lequel est implantée l'entreprise de Monsieur SEON (parcelle AE 391 issue de la division de la parcelle AE 165).

Afin de régulariser cette situation, il a été proposé à Monsieur SEON une acquisition à l'euro symbolique de la parcelle AE 392, avec frais d'acte notarié à la charge de la Copamo, pour intégrer cette emprise, telle que matérialisée sur le plan ci-joint, dans le domaine public communautaire.

Où l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Certifié exécutoire

Transmis en
Préfecture le 3.1 JAN. 2025

Notifié ou publié
le 3.1 JAN. 2025

Le Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président ou d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin 69003 Lyon / www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois suivant sa publication

APPROUVE l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle AE 392, sise 165 rue Barthelemy Thimonnier, dans la zone d'activités économiques des Platières sur la commune de Mornant, appartenant à Monsieur SEON Laurent,

PRECISE que cette acquisition sera passée et réitérée par acte authentique aux frais de la Copamo,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant dument habilité, à signer l'acte authentique à intervenir ainsi que toute pièce relative,

DIT que cette emprise de 8 m² sera intégrée dans le domaine public communautaire.

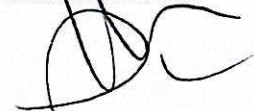
Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

PUBLIE LE 31 JANVIER 2025
RENAUD PFEFFER, PRESIDENT



Le Président,
Renaud PFEFFER




Commune de MORNANT
Département du RHONE
Rue Barthelemy Thimonnier

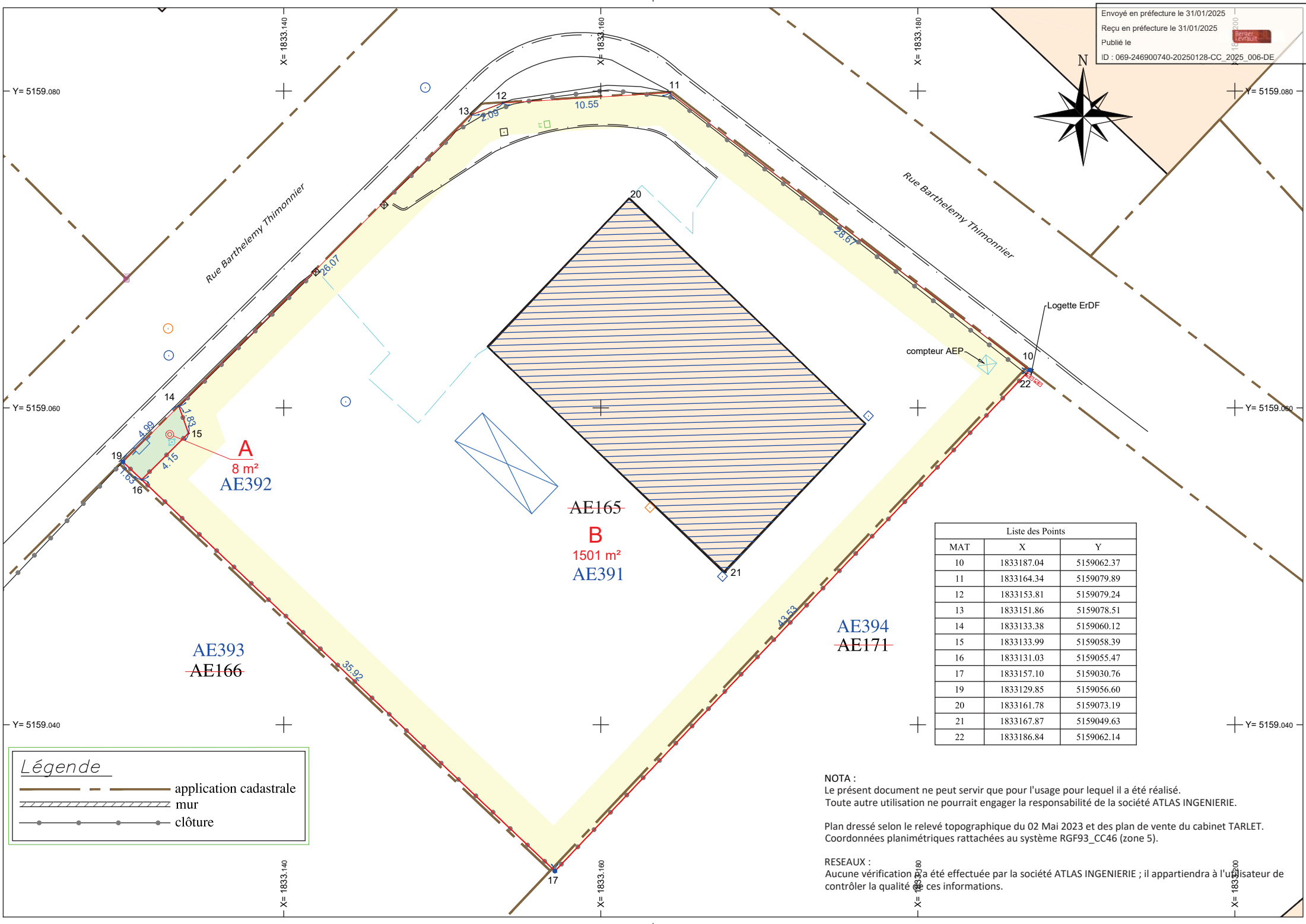
Propriété SEON

PLAN DE DIVISION



CADASTRE Section AE n°165

 Stéphane JARGUEL GEOMETRE-EXPERT 127, Route de Rontalon 69440 MORNANT Téléphone: 04.78.44.10.64 Fax: 04.78.44.90.45 e-mail : mornant@atlas-ingenierie.fr	<i>Echelle: 1/200</i>	
	<i>Référence: M23108</i>	<i>Dessiné</i>
	<i>Dressé le : 07 Décembre 2023</i>	<i>J.M.</i>
	<i>Fichier : 23108.dwg</i>	
	<i>DA n°2083J du 08/11/2024</i>	



A
 8 m²
 AE392

B
 1501 m²
 AE391

AE393
~~AE166~~

AE394
~~AE171~~

Liste des Points		
MAT	X	Y
10	1833187.04	5159062.37
11	1833164.34	5159079.89
12	1833153.81	5159079.24
13	1833151.86	5159078.51
14	1833133.38	5159060.12
15	1833133.99	5159058.39
16	1833131.03	5159055.47
17	1833157.10	5159030.76
19	1833129.85	5159056.60
20	1833161.78	5159073.19
21	1833167.87	5159049.63
22	1833186.84	5159062.14

Légende

- application cadastrale
- mur
- clôture

NOTA :
 Le présent document ne peut servir que pour l'usage pour lequel il a été réalisé.
 Toute autre utilisation ne pourrait engager la responsabilité de la société ATLAS INGENIERIE.

Plan dressé selon le relevé topographique du 02 Mai 2023 et des plan de vente du cabinet TARLET.
 Coordonnées planimétriques rattachées au système RGF93_CC46 (zone 5).

RESEAUX :
 Aucune vérification n'a été effectuée par la société ATLAS INGENIERIE ; il appartiendra à l'utilisateur de contrôler la qualité de ces informations.